



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019

Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Pierre-Marc Knaff, Echevin, Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 5.3.2. Vente d'un emplacement de stationnement dans la
Résidence Nonnewisen; décision**

Vu l'acte de vente par devant Maître LECUIT par lequel la Ville vend dans la résidence Nonnewisen - lot 4N, un emplacement intérieur 011 PD 81, d'une surface de 14,87 qm, représentant 1,2892 millièmes au prix de 25.000.-euros;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'acte de vente du 15 mars 2019 par devant Maître LECUIT entre la Ville et les époux Emil Adrovic Skrijelj portant sur un emplacement intérieur dans la résidence Nonnewisen au prix de 25.000.-euros.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre